

AIDE DE L'UFR SHS-METZ A LA MOBILITE DES ETUDIANTS A L'ETRANGER

CONDITIONS D'OBTENTION

- Étudiant(e) à partir de la Licence 2, pour un semestre d'études à l'étranger
- Cadre de l'échange : convention de partenariat (avec l'Université d'accueil) **ou** accord Erasmus **ou** Crepuq (Québec) **ou** coopération
- Montant maximal de la bourse : 600€ par étudiant(e), sur approbation du conseil de l'UFR
- Un étudiant peut bénéficier de 2 bourses au maximum : une pour le cycle Licence et une autre pour le cycle Master,

Attention, ne peuvent bénéficier de la bourse à la mobilité :

- **les étudiants inscrits au titre de la formation continue, salariés ou dont la formation est financée**
- **les étudiants partant pour un semestre d'études ou un stage conventionné obligatoire effectué dans la Grande Région (Sarre-Lorraine-Luxembourg-Belgique)**

Deux campagnes d'attribution des bourses de mobilité sont organisées par année universitaire :

Campagne 1

L'examen des dossiers pour la campagne 1 doit intervenir courant septembre ou début octobre. Elle finance le déplacement d'étudiants pour le semestre 1 de l'année universitaire en cours.

Campagne 2

L'examen des dossiers pour la campagne 2 doit intervenir courant janvier ou début février. Elle finance le déplacement d'étudiants pour le semestre 2 de l'année universitaire en cours.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Il sera tenu compte des critères suivants :

1. la qualité du projet pédagogique (lettre de motivation et avis circonstancié du responsable d'année nécessaire)
2. la distance du déplacement à effectuer par l'étudiant(e) et le lieu de séjour (coût de la vie)
3. la durée du séjour (financement maximum porté à 6 mois)

PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

1. formulaire de demande d'attribution d'une bourse de mobilité dûment complété
2. lettre de motivation expliquant le projet pédagogique (critères de choix du pays et de la structure d'accueil (entreprise ou université), contenus et objectifs des études ou du stage envisagé(es) à l'étranger...)
3. curriculum vitae
4. avis circonstancié du responsable de la formation
5. lettre manuscrite, datée et signée, d'engagement de remboursement (total ou partiel) de la bourse en cas de non réalisation du projet ou de réduction du séjour
6. un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) au nom de l'étudiant(e)

PIÈCES À FOURNIR AU RETOUR DU SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Attestation d'admission (carte étudiant ou autre) dans l'établissement d'accueil + relevé de notes



DEMANDE DE BOURSE DE MOBILITÉ DE L'UFR SHS-METZ

ANNÉE UNIVERSITAIRE 20.../20... – Semestre...

Nom :
Prénom :
Adresse postale (N°, rue, CP, ville) :
Adresse courriel :
N°étudiant :
N°sécurité sociale :

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse de mobilité de l'UFR SHS-METZ ? OUI NON
Si oui, en quelle année ?

Année d'études :
Mention :
Parcours (si concerné(e)) :
Nom du responsable d'année :

Durée :
Date de départ prévue :
Lieu de séjour : (pays, ville, structure d'accueil) :

Pièces à fournir :

- Formulaire dûment complété
- Lettre de motivation expliquant le projet pédagogique
- Curriculum vitae
- Avis circonstancié du responsable de la formation
- Lettre manuscrite, datée et signée, d'engagement de remboursement (total ou partiel) de la bourse en cas de non réalisation du projet ou de réduction du séjour
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) à **votre nom**

Fait à : , le **lundi 23 juin 2025**

Signature obligatoire

➤ **Dossier à déposer au service de la formation de l'UFR SHS-METZ (RDC – Hall principal)**

Date limite de dépôt des demandes

.../.../ 20...